

INDICATEURS DE SUIVI DU CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

Décembre 2022

Le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est proposé à tous les licenciés économiques des entreprises de moins de 1000 salariés, ou en liquidation / redressement judiciaire. Cette note synthétise les éléments de suivi des mesures de la convention du 26 janvier 2015 relative au CSP, prolongée en juin 2021 : évolution de la population bénéficiaire du CSP, accès à l'emploi et à la formation en cours de CSP, durée passée dans le dispositif.

Synthèse

L'incertitude qui pèse sur l'économie française, due notamment à l'inflation et la crise énergétique, semble commencer à toucher le dispositif du CSP, même si les indicateurs restent, encore à ce stade, favorables. Alors que les défaillances et sauvegardes d'entreprises connaissent une forte hausse, les adhésions au CSP semblent augmenter également (4 300 par mois contre 4 000 précédemment). De même le recours à la prime de reclassement, liée à la reprise d'un emploi durable, marque le pas pour tendre à revenir à un niveau d'avant crise (29 %). Le nombre de bénéficiaires indemnisés en CSP baisse donc moins nettement (38 000 bénéficiaires indemnisés fin septembre 2022 contre 70 000 au pic fin 2020) et de plus en plus de bénéficiaires ne sont plus inscrits à Pôle emploi, 6, 12 ou 24 mois après leur entrée en CSP.

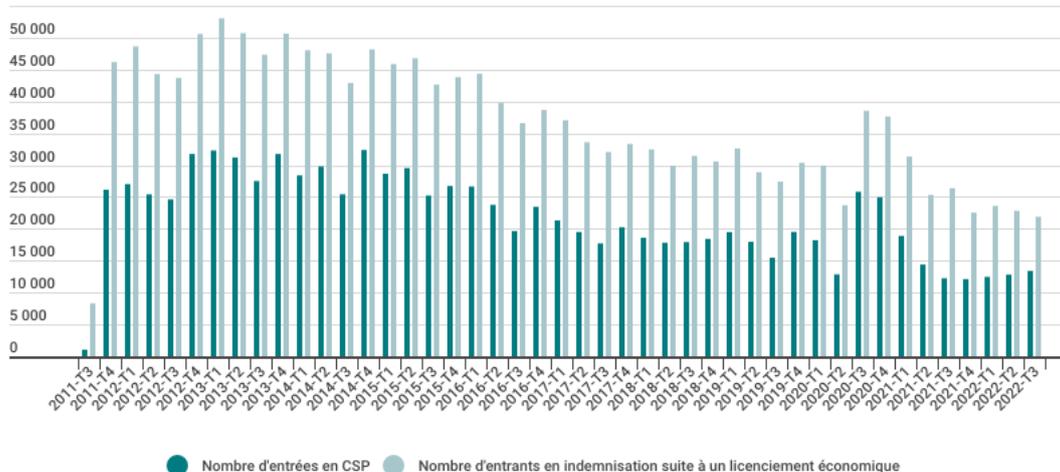
Pour en savoir plus : [données et tableau de suivi du Contrat de sécurisation professionnelle sur data.unedic.org](https://data.unedic.org)

Bien qu'à un niveau bas, le nombre d'entrées en CSP connaît une tendance légèrement haussière, avec 13 000 adhésions par trimestre

Le nombre d'adhésions au CSP au troisième trimestre 2022 reste bas. Néanmoins, et bien qu'encore limitée, une tendance à la hausse est observée avec plus de 13 000 adhésions au CSP sur le 3^e trimestre 2022, contre environ 12 000 les trimestres précédents (*Graphique 1*), les entrées en CSP représentant près de 6 inscriptions à Pôle emploi sur 10 pour motif de licenciement économique.

Ceci est à mettre en regard des défaillances et sauvegardes d'entreprises qui connaissent une hausse historique au cours de ce trimestre (+69 %) même si elles restent à un niveau bien inférieur à avant la crise de la Covid¹. Il est à noter que les inscriptions à Pôle emploi pour motif de licenciement économique n'augmentent pas encore, ce qui peut donner une information sur la structure des entreprises qui licencient actuellement pour ce type de motif (plus d'entreprises de moins de 1 000 salariés ou en liquidation / redressement judiciaire).

GRAPHIQUE 1 - NOMBRE D'OUVERTURES DE DROIT À L'ASSURANCE CHÔMAGE À LA SUITE D'UN LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE PAR TRIMESTRE



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ouvertures de droit à l'Assurance chômage à la suite d'un licenciement économique, France entière.

Lecture : au T3 2022, 13 398 demandeurs d'emploi ont ouvert un droit en CSP.

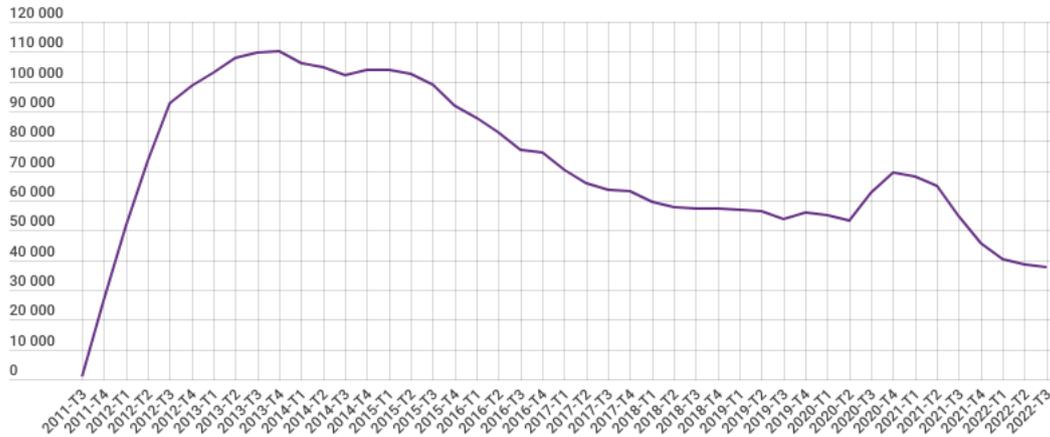
NB : le dernier trimestre est redressé.

La baisse du nombre de bénéficiaires indemnisés en CSP ralentit

Alors que le nombre de bénéficiaires indemnisés en CSP a connu une diminution rapide durant l'année 2021 avec la fin de la prolongation des droits et la reprise économique, la baisse se poursuit en 2022 mais sur un rythme nettement inférieur, conséquence de l'évolution des adhésions au CSP et des sorties en emploi durable. **Le nombre de bénéficiaires indemnisés en CSP est ainsi à un niveau jamais connu auparavant : fin septembre 2022, on dénombre ainsi moins de 38 000 personnes en CSP contre 70 000 au pic fin 2020 et 56 000 fin 2019** (*Graphique 2*).

¹ Altares, [Étude de défaillances et sauvegardes des entreprises en France – T3 2022](#), 2022

GRAPHIQUE 2 - NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU CSP EN COURS D'INDEMNISATION EN FIN DE PÉRIODE PAR TRIMESTRE

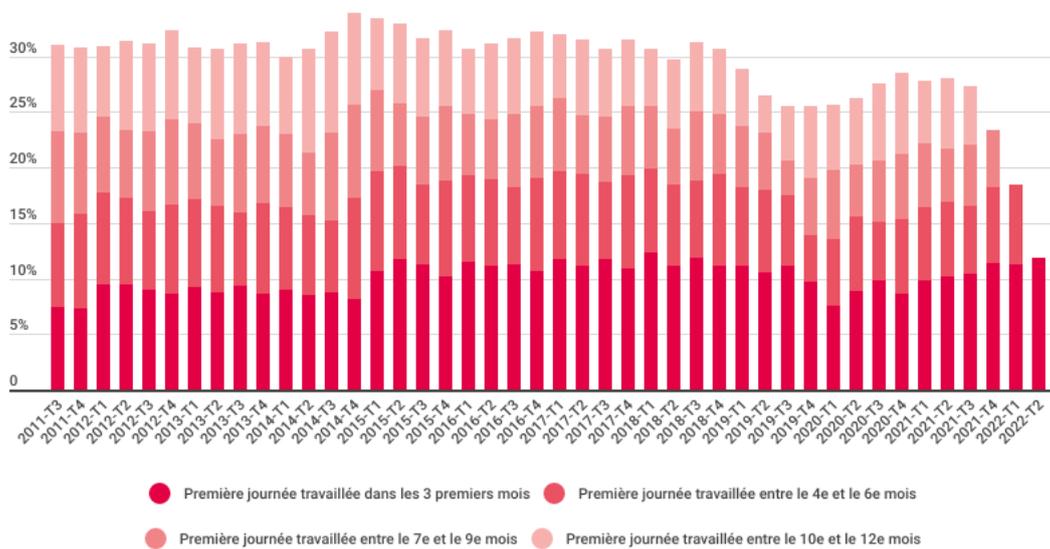


Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.
 Champ : ensemble des indemnisés en CSP en fin de trimestre, France entière.
 Lecture : à la fin du T3 2022, 37 782 bénéficiaires sont indemnisés en CSP.

L'accès à l'emploi en cours de CSP reste stable sans avoir retrouvé son niveau de 2018

Sous l'effet de la crise, l'accès à l'emploi en cours de CSP a été fortement ralenti durant le premier confinement, ce qui a affecté les **bénéficiaires entrés en CSP entre fin 2019 et début 2020. Ensuite, l'accès à des périodes d'emploi s'est amélioré en 2021 mais reste toutefois toujours inférieur au niveau observé depuis 2015.** Avant 2019, environ un bénéficiaire sur trois travaillait en cours de CSP, alors que parmi les entrants au T3 2021, plus d'un quart (28 %) travaille pendant son CSP (*Graphique 3*).

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE BÉNÉFICIAIRES AYANT RÉALISÉ UNE PÉRIODE D'EMPLOI ET DÉLAI AVANT LE PREMIER JOUR TRAVAILLÉ, SELON LE TRIMESTRE D'ENTRÉE EN CSP



- Première journée travaillée dans les 3 premiers mois
- Première journée travaillée entre le 4e et le 6e mois
- Première journée travaillée entre le 7e et le 9e mois
- Première journée travaillée entre le 10e et le 12e mois

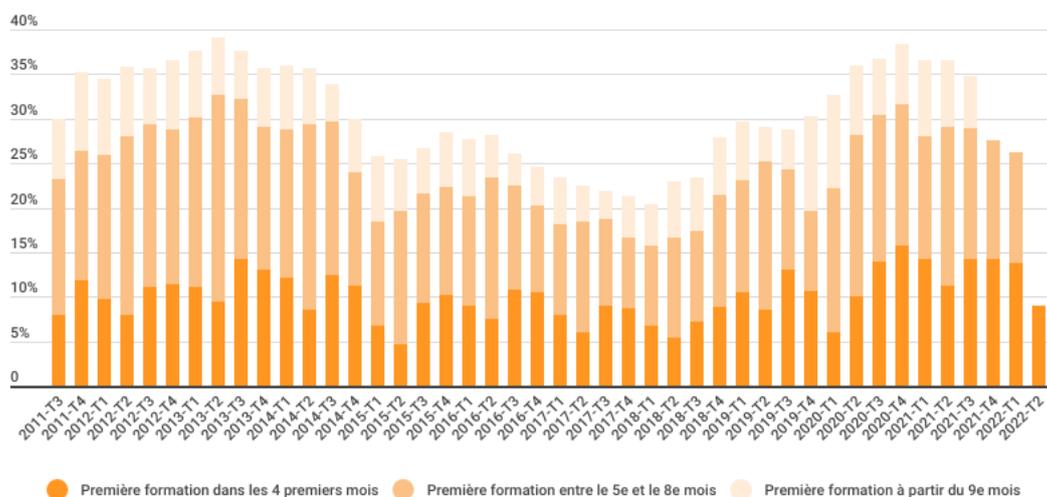
Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.
 Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.
 Lecture : parmi les entrants en CSP au T2 2022, 11,9 % ont réalisé une première période d'emploi dans les 3 premiers mois.

Les entrées en formation diminuent tout en restant à un niveau élevé

L'accès à la formation est très sensible aux plans gouvernementaux ainsi qu'au calendrier des entrées en formation. Depuis plusieurs années, sous l'effet du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) mais également de la crise qui a incité à se former, les adhérents au CSP sont nombreux à bénéficier d'une formation – entre 30 % et 38 % selon les trimestres (*Graphique 4*) – alors que parmi l'ensemble des allocataires à l'Assurance chômage, entre 9 et 14 % suivent une formation dans les 12 mois après leur inscription à Pôle emploi². **Après avoir été en forte hausse pendant plus d'une année, le taux de recours à la formation semble marquer le pas tout en restant à un niveau élevé : 35 % des entrants en CSP au T3 2021 ont recouru à la formation, contre plus de 38 % au pic au T4 2020.**

En moyenne, la première formation en cours de CSP débute entre 5 et 6 mois après l'inscription à Pôle emploi et la durée moyenne passée en formation pendant le CSP est de 4 mois.

GRAPHIQUE 4 - TAUX DE RECOURS À LA FORMATION ET DÉLAI AVANT LE PREMIER JOUR DE FORMATION, SELON LE TRIMESTRE D'ENTRÉE EN CSP



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

Lecture : parmi les entrants en CSP au T2 2022, 9,0 % ont suivi une première formation dans les 4 premiers mois.

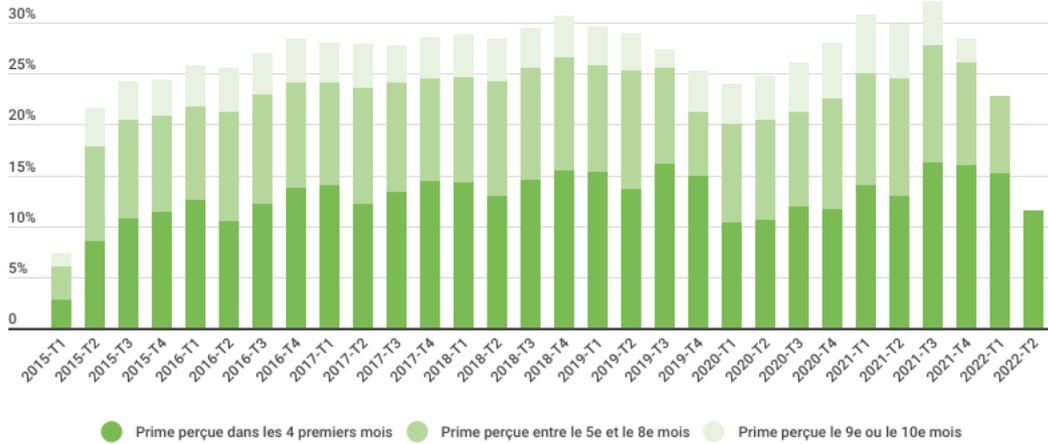
Le recours à la prime, en légère baisse, tendrait vers son niveau d'avant la crise

Une prime de reclassement est versée aux bénéficiaires du CSP lors de la reprise d'un emploi d'au moins 6 mois avant la fin du 10^e mois passé dans le dispositif. Cette prime correspond à la moitié des droits restants en ASP (Allocation de sécurisation professionnelle) et est versée en 2 fois, à la reprise d'une activité durable, puis 3 mois après en cas de maintien dans l'activité.

En moyenne, 3 bénéficiaires du CSP sur 10 perçoivent la prime à la sortie de son CSP : 29 % des bénéficiaires entrés au T4 2021 ont perçu la prime tandis qu'ils étaient plus de 32 % au trimestre précédent (*Graphique 5*).

²Unédic, [Profil et trajectoires des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation](#), novembre 2022

GRAPHIQUE 5 - TAUX DE RECOURS À LA PRIME, SELON LE TRIMESTRE D'ENTRÉE EN CSP ET LE DÉLAI AVANT LE PREMIER VERSEMENT



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

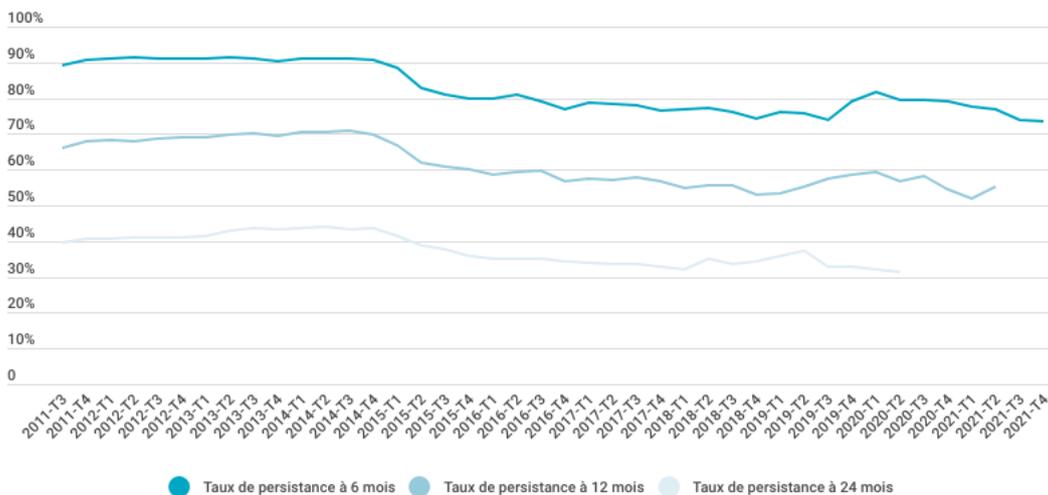
Lecture : parmi les entrants en CSP au T2 2022, 11,6 % ont perçu un premier versement de la prime de reclassement dans les 4 premiers mois.

La persistance d'inscription à Pôle emploi est à son plus bas niveau

La part de bénéficiaires du CSP toujours présents sur les listes de Pôle emploi 6, 12 ou 24 mois après leur inscription (= taux de persistance) a diminué régulièrement depuis 2015, sous l'effet des changements introduits dans la convention 2015.

Du fait de la crise et en lien avec le moindre recours à la prime de reclassement et à l'accès plus fort à la formation, cette proportion s'était dégradée durant la crise. **Avec le recours à la prime qui s'est amélioré, le taux de persistance poursuit sa baisse et est à son plus bas niveau pour les entrants au T2 2020 : 31 % d'entre eux sont toujours inscrits à Pôle emploi deux ans après leur adhésion au CSP (Graphique 6).**

GRAPHIQUE 6 - TAUX DE PERSISTANCE SUR LES LISTES DE PÔLE EMPLOI, SELON LE TRIMESTRE D'ENTRÉE EN CSP



Source : FNA, tables exhaustives, données brutes. Calculs Unédic.

Champ : ensemble des entrants en CSP au cours du trimestre considéré, France entière.

Lecture : parmi les entrants en CSP au T2 2020, 36,3% sont encore présents sur les listes de Pôle emploi 24 mois après leur adhésion.



**INDICATEURS DE SUIVI
DU CONTRAT
DE SÉCURISATION
PROFESSIONNELLE**

Décembre 2022

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris

T. +33 1 44 87 64 00

 [@unedic](https://twitter.com/unedic)  [unedic](https://www.linkedin.com/company/unedic) [unedic.org](https://www.unedic.org)